

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de l'OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EMINENCE CONVICTIONS FLEXIBLE (FR0011891498)

OPCVM soumis au droit français
Cet OPCVM est géré par TURGOT ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de cet OPCVM est d'offrir une performance supérieure à 6% nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion active en investissant sur les marchés européens et internationaux et ce sans référence à un indice.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP pratique une gestion discrétionnaire investissant à la fois sur les supports obligataires et/ou monétaires et sur les actions des marchés internationaux, uniquement via des OPCVM et des FIA

Le gérant détermine l'exposition nette du portefeuille aux marchés actions (maximum 100%) et la maturité du portefeuille obligataire sur la base d'une analyse de l'environnement économique. La sélection des actifs se fait sur la base d'une évaluation interne de chaque OPCVM/FIA potentiellement sélectionné (via une approche quantitative et qualitative).

Le FCP est exposé aux titres de créances et instruments du marché monétaire internationaux (taux fixes et/ou variables) de 0% à 100% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, du rating interne à la société de gestion (les titres classifiés « Investment grade » pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net et titres classifiés spéculatifs jusqu'à 100%) et de sensibilité (-2 à 6). L'exposition en obligations convertibles sera inférieure à 30% de l'actif net.

Le FCP est exposé également au marché des actions internationales (de 0% à 100%). La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition géographique, sectorielle et de taille de capitalisation (les actions de petites capitalisations pourront aller jusqu'à 100% de l'actif net). La gestion pourra intervenir sur les marchés des pays émergents pour au jusqu'à 100% de son actif net.

Le FCP a vocation à investir

- jusqu'à la totalité de son actif en parts d'OPCVM de droit français ou de droit étranger, de fonds d'investissement à vocation générale ou de fonds professionnels à vocation générale et en parts de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement régis par un droit étranger remplissant les conditions de l'article R. 214-32-42 ;

- jusqu'à 30 % de son actif en parts d'autres placements collectifs remplissant les conditions de l'article R. 214-13.

Le FCP est soumis au risque de change jusqu'à 100%.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux, action ou change.

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour (J) jusqu'à 11 heures chez CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée quotidiennement sur les cours de clôture de J-1 et publiée en J+1 [valorisation quotidienne].

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique dû à son exposition aux actions de toute taille de capitalisation ainsi que son exposition sur les pays émergents.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

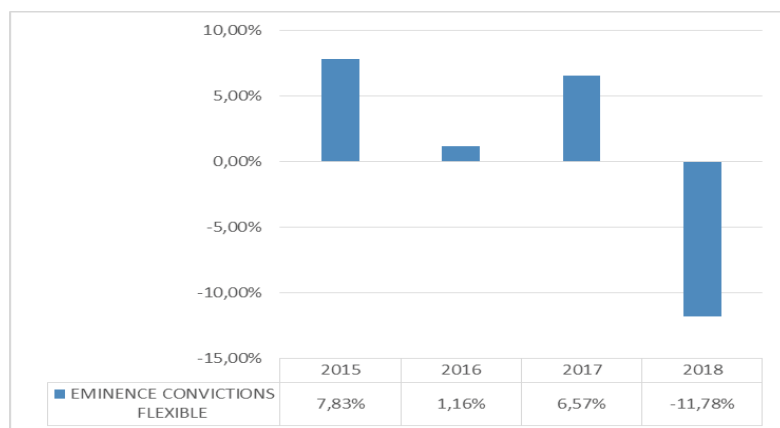
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.46%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% maximum de la performance du FCP au delà d'une performance de 6% Montant facturé au titre du dernier exercice clos le 29/06/2018 : 0%

* Le pourcentage communiqué au dernier exercice clos au 29/06/18. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.turgot-am.fr.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 03/06/2014

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TURGOT ASSET MANAGEMENT –6, rue Paul Baudry - 75008 Paris– contact@turgot-am.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de TURGOT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

« Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées en vertu de la loi sur les valeurs mobilières (United States Securities Act) de 1933. Elles ne peuvent donc pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « US person », au sens de la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933.

Ainsi, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, à des entités détenues par une ou plusieurs « US person » telles que définies par la réglementation américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act)».

L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

TURGOT ASSET MANAGEMENT est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.turgot-am.fr et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21/03/2019